

Forte mobilisation et première victoire !

Mercredi 29 septembre, 12 bibliothèques du territoire ont fermé. Une majorité d'agents étaient en grève et présents devant leur établissement pour rencontrer les usagers et réclamer l'abandon du pass sanitaire en bibliothèque.

Face à cette forte mobilisation, l'employeur n'a pas eu d'autres choix que de suivre l'exemple de Lyon, Villeurbanne et Plaine Commune qui ont décidé de ne pas contrôler les 12-17 ans.

Ces collectivités s'appuient sur les fameuses exceptions citées dans les décrets et qui exemptent de contrôle de pass sanitaire les usagers « accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche ».

Ne lâchons rien, il s'agit d'une première victoire !

Gagnons l'abandon pour tous du pass sanitaire en bibliothèque !

Comment gagner cette nouvelle étape et poursuivre la mobilisation ?

**Retrouvons-nous en AG, jeudi 7 octobre de 10h à 12h
à la Médiathèque Roger Gouhier de Noisy-le-Sec
3, rue Jean Jaurès**



**Notre métier c'est d'accueillir le public quel qu'il soit, et non le contrôler, le trier et le refuser en fonction de son statut sanitaire !
Nous refusons cette mesure inique qui va à l'encontre de ce que nous défendons depuis toujours :
l'accès à la culture et à l'information pour toutes et tous.**

**Jeudi 7 octobre de 10h à 12h
AG des bibliothécaires à Noisy-le-Sec
(formulaire d'autorisation au verso)**



**FORMULAIRE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE RELATIF AUX
REUNIONS D'INFORMATION PROPOSEES PAR LES ORGANISATIONS
SYNDICALES (ASA 6)**

Bénéficiaire

NOM :

Prénom :

Direction-pôle-équipement :

Absence demandée

Date de l'absence :

Motif de l'absence :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

Durée (Trajet compris):

Signature de l'agent	Autorité hiérarchique autorisée à valider l'absence (DGS, DGA, Directeurs, Responsable de Pôle, Chefs d'équipe)
<u>Date et signature :</u>	Au regard des nécessités de service le Visa de l'autorité hiérarchique est obligatoire : Fonction : NOM : _____ Prénom : _____ <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Refus
Cadre réservé à la DRH	<i><u>En cas de refus, il devra indiquer précisément les motifs du refus</u></i>
<u>Demande reçue le :</u>	Date et signature:

Toute demande qui arriverait à la validation de l'autorité hiérarchique après l'échéance ou qui ne serait pas accompagnée des justificatifs demandés ne sera pas autorisée.
Toute demande injustifiée sera considérée comme service non fait